

**- Obtention de l'aide à l'insonorisation -  
Déroulement de la procédure  
(Demande groupée avec Assistance à Maîtrise d'Ouvrage - AMO)  
(document à conserver)**

**A - PHASE ADMINISTRATIVE**

1. **ESPACE 9 (AMO) accuse réception des demandes écrites d'aide à l'insonorisation de l'ensemble du groupe et envoie en retour un dossier-type à chaque riverain** comprenant :
  - Une fiche "Mode d'emploi" (*à conserver*)
  - Une fiche "déroulement de la procédure, mission de l'AMO et rôle du coordinateur" (*cette fiche-ci, à conserver*)
  - Une fiche désignant le coordinateur (*envoyée seulement au coordinateur, à compléter et à retourner signée par tous les membres du groupe*)
  - Une demande d'aide accompagnée d'une attestation d'acceptation des conditions d'une demande groupée (*à compléter (recto-verso) et à retourner signée*)
2. **Vous renvoyez votre dossier d'aide financière dûment complété à ESPACE 9** accompagné des pièces justificatives demandées et de votre relevé d'identité bancaire ou postal.
3. **La recevabilité de votre dossier est vérifiée** et, s'il est présumé recevable, vous êtes autorisé par écrit à faire le diagnostic acoustique.

**B – PHASE TECHNIQUE ET PRESENTATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX EN CCAR**

4. **ESPACE 9** vous contactera afin de prendre rendez-vous pour réaliser l'étude acoustique conformément au cahier des charges défini. Vous réglez directement la facture du diagnostic à ESPACE 9.
5. Un exemplaire du rapport de diagnostic vous est envoyé accompagné de la facture.
6. La demande du remboursement du diagnostic est lancée. La CCIMP vous rembourse intégralement.
7. A la suite de ce diagnostic, **ESPACE 9** vous assiste pour la consultation et le choix des entreprises (l'ensemble du groupement doit choisir la même entreprise pour chaque type de travaux).
8. Votre choix effectué vous adressez le(les) devis définitif(s) à ESPACE 9 accompagné(s) d'une attestation de choix de ou des entreprises retenues.
9. **ESPACE 9** procède à l'instruction technique du ou des devis (étude qualitative et quantitative, vérification de la conformité avec les préconisations du diagnostic acoustique).
10. **Le programme de travaux et le(s) devis retenu(s) sont présentés, pour avis, à la Commission Consultative d'Aide aux Riverains (CCAR).**

**C – AUTORISATION ET FINANCEMENT DES TRAVAUX**

11. **Vous recevez par courrier la décision d'attribution d'aide à l'insonorisation pour votre logement.** Vous avez un délai de deux ans pour justifier de la réalisation des travaux.
12. **ESPACE 9** assure le suivi des opérations, veille au bon déroulement de la procédure, organise les relations entre vous et les entreprises.
13. Vous faites exécuter les travaux. ESPACE 9 effectue la réception des travaux (visite de chantier, contrôle de l'exécution des travaux prévus).
14. L'attestation de fin de travaux est signée par **vous-même, l'entreprise et ESPACE 9**, puis, est transmise accompagnée de la facture acquittée à la CCIMP pour versement de l'aide.

# **(Demande groupée avec Assistance à Maîtrise d'Ouvrage - AMO)**

## **Informations complémentaires**

Le coût du diagnostic acoustique fait l'objet d'une facture que vous réglez directement au bureau d'études ESPACE 9. La CCIMP vous verse ensuite l'aide correspondante, la procédure est identique pour le paiement des travaux à l'entreprise.

Vous êtes remboursés à 100 % pour le diagnostic et à 95% pour les travaux (Dans la limite des plafonds.

L'intervention du bureau d'études ESPACE 9, assistant à maîtrise d'ouvrage est entièrement gratuite vous.

ESPACE 9 vous assistera avec l'aide du coordinateur du groupe dans toutes les démarches des trois phases du déroulement de la procédure :

- A- Phase administrative
- B- Phase technique et présentation du programme de travaux en CCAR
- C- Autorisation et financement des travaux

## **Mission du bureau d'études, assistant à maîtrise d'ouvrage :**

- Réception de la demande
- Constitution du dossier administratif
- Réalisation du diagnostic acoustique
- Traitement du remboursement du diagnostic
- Consultation des entreprises
- Analyse des offres des entreprises
- Instruction technique du devis définitif choisi par le riverain
- Préparation du dossier pour le passage en CCAR
- Etablissement de la convention de travaux
- Coordination des travaux
- Réception des travaux
- Traitement du remboursement de l'aide aux travaux

## **Rôle du coordinateur :**

Personne désignée par l'ensemble du groupe pour être l'interlocuteur unique afin de faciliter la communication avec le bureau d'études ESPACE 9 (assistant à maîtrise d'ouvrage).

- Envoi de l'ensemble des demandes
- Se charge de trouver un nouveau membre pour le groupe dans le cas où toutes les demandes ne seraient pas éligibles
- Fait remplir et signer la fiche de désignation du coordinateur par tous les riverains
- S'assure que tous les dossiers de demande d'aide financière soient envoyés rapidement et en même temps à ESPACE 9 pour traitement
- Aide à la prise de rendez-vous pour le diagnostic
- Communique le ou les entreprises retenues (s'il y a plusieurs corps de métiers), après engagement écrit des différents riverains
- Après l'envoi des conventions de travaux, il veille à un retour rapide de celles-ci signées pour chaque riverain afin de pouvoir passer commande aux entreprises.
- Est en contact avec ESPACE 9 pour le suivi des travaux (commande, information sur l'avancée des travaux...)
- Aide à la prise de rendez-vous pour la réception des travaux